



EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2023

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	4
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : deux mars deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien (arrivée à 19h28), Détienne Aurélien, Gouzon Jérôme, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Sage Pascale.

Absents excusés : Auzemery Laurent donne procuration à Casimir Catherine, Chauchet Emilie donne procuration à Bruyère Nathalie, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc, Reauly Paola donne procuration à Tricard Béatrice.

Absente : Gaspard Céline

Secrétaire de séance : Détienne Aurélien

Objet : Achat des étangs des Bois – Parcelles concernées

Le notaire nous a fait remarquer que la délibération 2022/32 prise en séance du Conseil Municipal du 7 juin 2022 concerne uniquement la parcelle AE n°56 ; or les parcelles concernées par cet achat sont les suivantes AE n°53, AE n° 54, AH n°86 et AH n°87 pour une superficie totale de 6 ha 43 a 16 ca.

Le notaire demande de présenter une délibération en parfaite conformité et concordance avec l'acte.

Cette précision n'a pas d'incidence sur le vote du 7 juin 2022 : achat sur 5 ans à 85 000 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat des étangs des Bois, à savoir les parcelles : AE n°53, AE n° 54, AE n°56, AH n°86 et AH n°87 pour une superficie totale de 6 ha 43 a 16 ca pour un montant de 85 000 € sur 5 ans.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 20 mars 2023.

Madame la Maire, Béatrice Tricard

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 29 MARS 2023



DL - BCLI - 1

